

dossierentraide

→ ELEVAGE → AUTOMOTEURS → RECOLTES → CULTURES

LES COÛTS D'UTILISATION DU MATERIEL AGRICOLE 2009

→ L'Agriculteur Normand vous propose cette semaine un extrait du barème d'entraide 2009, réalisé par les chambres d'Agriculture de Normandie.

Ce barème d'entraide 2009 indique le coût d'utilisation des matériels agricoles les plus courants de la région.

Les éléments publiés dans ce dossier peuvent aider les agriculteurs, soit à apprécier l'intérêt économique d'un investissement, soit à évaluer le prix des services échangés dans le cadre de l'entraide ou d'une Cuma.

Ce dossier a été réalisé à partir des observations des conseillers machinismes des chambres d'Agriculture de Normandie ; des modifications ont été apportées cette année encore aux tarifs, de sorte que les valeurs indiquées soient les plus proches possible de la réalité.

Il convient cependant d'être prudent dans l'emploi des chiffres proposés. En effet, la durée d'utilisation retenue dans les calculs ne représente qu'une moyenne. Des matériels ont, selon les exploitations ou les groupes, des durées d'utilisation plus ou moins longues, ce qui modifie sensiblement les coûts indiqués.

D'autre part, ces coûts ont été obtenus en retenant le prix de matériels neufs mis sur le marché au printemps 2008.

Une adaptation des chiff-



S. Leitenberger

Le prix moyen d'un matériel se décompose en charges fixes annuelles (amortissement, assurance...) et en frais de fonctionnement.

res est à prévoir si l'on utilise un matériel ancien de plus de 5 ans ou moins performant.

De même, un matériel utilisé dans des conditions plus ou moins usantes, ou seulement en partie de sa pleine capacité de travail, justifie des variations en plus ou en moins.

L'entraide

Échanger des compétences

L'ENTRAIDE se réalise entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenue de manière régulière chaque année. Il s'agit d'échanges de journées de travail, de services, d'outils ou de machines dans des chantiers en commun. Elle implique une réciprocité totale ou partielle. Lorsque le total des services échangés est inégal, une soulte peut être versée par l'un des échangeurs afin d'arriver à un équilibre. Cette soulte n'est pas soumise à la TVA mais rentre dans les recettes agricoles de l'exploitation. L'entraide exige l'établissement d'un compte annuel des échanges. Le relevé des travaux effectués par chacun des échangeurs doit être accompagné d'un bilan de fin d'année. Ces documents sont nécessaires pour justifier de la réalité de l'entraide aux yeux de l'administration fiscale. En entraide, le prestataire reste responsable des accidents survenus à lui-même ou aux membres de sa famille ou à toute personne considérée légalement comme aide familiale ou à ses ouvriers agricoles.

Il demeure également responsable des accidents provoqués par les personnes indiquées ci-dessus ainsi que par le matériel ou les animaux dont il continue à assurer la garde. L'entraide est ainsi considérée comme le prolongement réciproque de l'activité d'une exploitation. Il y a lieu, cependant, d'en informer son assureur.

En dehors de l'entraide telle qu'elle est définie ci-dessus, toute autre prestation de service à des tiers est considérée comme une activité annexe de l'exploitation agricole.

→ Les matériels divers

Matériel (Type)	heures par an	Coût en €/unité
Convoyeur pneumatique de grains (par quintal)		
Débit 250 qx/ha traîné pdf	20 000	0,11
	30 000	0,09
Débit 500 qx/ha traîné pdf	35 000	0,13
	50 000	0,11
Cureuse de fossés (par heure)		
Rigoleuse par fraisage	100	7,30
	200	4,50
Tarrière portée arrière diamètre 30 cm	40	7,90
	80	4,20
Bétonnière (par heure)		
Sur pdf arrière 300 l ou 1 sac	100	2,00
	200	1,10
Malaxeur de béton 1 m ³	100	5,40
	200	3,50
Enfonce-pieux (par heure)		
Sur prise de force	40	9,20
	80	5,00
Pendulaire déporté	50	17,70
	100	9,30
Nettoyeur (par heure)		
Haute pression eau froide	50	3,80
	150	1,80
Haute pression eau chaude	50	9,70
	150	4,80
Groupe électrogène (par heure)		
Sur tracteur 24 Kva	150	2,00
	200	1,50
Avec moteur 27 Kva	200	7,50
	300	5,80
Fendeuse de bûche (par jour)		
Commande par hydraulique	10	31,60
	20	16,60
Fendeuse 25 tonnes	15	43,20
	25	27,20
Balayeuse (par heure)		
standard / 2m	80	7,40
	150	4,40